

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)



CrSa
Île-de-France

Présentation

- Organisme consultatif créé le 21 juillet 2009 par la loi HPST ;
- **Instance de démocratie sanitaire** qui contribue à la définition et la mise en oeuvre de la politique régionale de santé ;
- Elle a pour mission d'**organiser des débats publics** réunissant tous les acteurs du secteur de santé, y compris les usagers ;
- **La CRSA rend des avis publics**, et peut faire des propositions au Directeur Général de l'ARS.



Organisation

- **Une assemblée plénière** qui détermine les questions de santé donnant lieu à un débat public ;
- **Une commission permanente** qui organise les travaux de la CRSA et exerce ses attributions en dehors des séances plénières ;
- **Quatre commissions spécialisées** organisées par thématique : prévention, organisation des soins, prise en charge et accompagnement médico-social, droit des usagers du système de santé ;
- Chaque commission émet **un avis sur le Projet régional de santé** ;
- En IDF, la CRSA a composé **deux groupes de travail permanents** : sur les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, et sur la santé mentale.

Composition

Au total, une CRSA est composée de **près de 100 membres** disposant d'une **voix délibérative**, et répartis au sein de 8 collèges :

- Les collectivités territoriales ;
- Les usagers ;
- Les conseils territoriaux de santé ;
- Les partenaires sociaux ;
- Les acteurs de la cohésion et de la protection sociales ;
- Les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- Les offreurs de service de santé ;
- Les personnalités qualifiées.

D'autres personnalités disposent d'une **voix consultative**, parmi elles : le Directeur Général de l'ARS, le préfet de région, des représentants de l'Assurance Maladie,...